Infertilité : les traitements ne sont toujours pas accessibles au Maroc !

Abderrahim DERRAJI - 2018-07-02 22:02:10 - Vu sur pharmacie.ma

L'Association marocaine des aspirants à la maternité et à la paternité a organisé, le samedi 30 juin, la quatrième édition de la Conférence nationale sur l'infertilité au Maroc. Cette rencontre, qui s'est tenue à la Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca, a été placée sous le thème «La cherté des médicaments et traitements de l'infertilité. Quel rôle incombe aux autorités compétentes pour garantir la prise en charge des couples inféconds au Maroc ?» Cette manifestation a mis en exergue les difficultés que rencontrent les couples souffrant d'infertilité au Maroc. En effet, ces couples sont souvent incompris, voire marginalisés par la société. Ils se retrouvent souvent seuls à faire face à un parcours de soin difficile. La prise en charge de l'infertilité peut s'avérer longue, compliquée et particulièrement coûteuse. Et que dire des habitants de nombreuses villes marocaines qui se voient contraints de faire de longs déplacements pour rejoindre les rares villes disposant de structures offrant des services de procréation médicalement assistée (PMA) ? À ceci, s'ajoute le problème de l'inaccessibilité économique aux traitements qui ne sont toujours pas remboursés, ce qui fait de ces patients des proies faciles aux charlatans de tous bords. Cette Conférence a permis aux membres de la MAPA de rappeler les recommandations qui permettraient au Maroc de rattraper son retard par rapport aux pays voisins. Comme l'a rappelé à notre rédaction Mme Aziza Ghallam, présidente de la MAPA : «Rien ne peut être fait sans l'adoption d'une vraie stratégie nationale pour la prise en charge de l'infertilité et la prévention de la stérilité. L'infertilité doit être considérée comme une pathologie à part entière donnant droit à une prise en charge remboursée par les caisses d'assurances maladies». La présidente de la MAPA a également insisté sur le rôle que devrait jouer le secteur public dans la prise en charge de la PMA, et sur la cherté des traitements qui constitue un obstacle majeur aux couples infertiles. Les responsables devraient prendre en considération ces contraintes et opter pour des mesures urgentes pour améliorer l'accessibilité à la PMA et se conformer au passage à l'article 31 de la Constitution qui a fait de l'accès aux soins et de la protection de la santé des citoyens un droit constitutionnel. Cette journée s'est terminée par des témoignages de quelques rares parents, qui ont pu avoir des bébés grâce à la PMA, et surtout de beaucoup de couples qui ont du mal à y accéder. Leur incommensurable désespoir devrait inciter tous les intervenants à œuvrer pour accélérer les procédures pour que ces couples puissent enfin jouir de leurs droits.